



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Parapharmacie

Question écrite n° 5501

Texte de la question

M Jacques Godfrain attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la situation des pharmaciens d'officine face à la concurrence potentielle des grandes surfaces pour la vente des produits de parapharmacie. Les produits dits de parapharmacie sont issus de la recherche des laboratoires pharmaceutiques. Il est donc normal que leur circuit de diffusion passe par les pharmaciens d'officines. Par ailleurs, ces produits permettent aux pharmaciens d'autoremunérer la délivrance des médicaments remboursés par la sécurité sociale. Si demain la pharmacie devenait l'apanage des grandes surfaces, il faudrait que la collectivité trouve le moyen de rémunérer le service rendu par les pharmaciens d'officines. Seule la sécurité sociale permettrait de faire face à cette nouvelle charge. Or, il est bien opportun, en ces temps d'équilibre financier difficile, de mettre à la charge de notre protection sociale la rémunération d'un service autofinancé par les pharmaciens dans la marge bénéficiaire dégagée par la parapharmacie. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Plusieurs groupes de travail ont été mis en place afin d'analyser les questions relatives à la pharmacie d'officine. Les syndicats représentatifs de la profession et le Conseil national de l'ordre des pharmaciens participent à ces groupes de travail, qui étudient notamment l'exercice professionnel, le mode de rémunération des pharmaciens, ainsi que les problèmes liés au monopole pharmaceutique et à la concurrence avec les autres circuits de distribution. C'est donc dans le cadre de cette concertation en cours que sera traité le problème évoqué par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5501

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3312